



## Déclaration du CSEE en réponse à la consultation de la Commission sur *Les écoles du 21<sup>ème</sup> siècle*

**Adoptée par le Bureau exécutif  
lors de sa réunion des 28-29 novembre 2007**

Tout d'abord, le CSEE souhaiterait souligner qu'il accueille favorablement l'initiative de la Commission de lancer un processus de consultation s'étendant à l'Europe entière dans le domaine de l'éducation scolaire.

**President  
Président**  
Ronnie Smith

**Vice-Presidents  
Vice-Présidents**  
Paul Bennett  
Odile Cordelier  
Kounka Damianova  
Jörgen Lindholm  
Ulrich Thöne

**General Secretary  
Secrétaire Général**  
Martin Römer

**Treasurer  
Trésorier**  
Walter Dresscher

La Commission demande aux participants à la consultation de déterminer les mesures nécessaires d'une part dans les pays et d'autre part dans l'UE en rapport avec les huit questions posées dans la consultation. La réponse du CSEE se fonde sur une consultation de toutes ses organisations membres. S'il n'est pas possible de fournir une réponse universelle dans une perspective européenne aux questions qui ont été posées – et l'on pourrait même dire que ce n'est pas souhaitable – les réponses qui figurent ci-dessous mettent en lumière un certain nombre de problèmes qui, de l'avis du CSEE, s'avèrent déterminants pour permettre aux écoles de répondre aux nombreux défis auxquels elles sont confrontées aujourd'hui. Il est important de reconnaître que la qualité et les normes de l'éducation sont en effet des questions *relatives*, en ce sens qu'elles sont propres à un moment et à un lieu spécifiques et aussi à des apprenants particuliers et aux conditions dans lesquelles ils vivent. Le concept d'éducation de qualité défini par le CSEE en 1996 reste valable aujourd'hui : « l'éducation de qualité est l'éducation qui répond le mieux aux besoins présents et aux besoins futurs des apprenants spécifiques dont il est question et de la communauté, étant donné les circonstances et les perspectives spécifiques. Le concept de qualité doit également s'étendre au développement du potentiel de *chaque* membre de chaque nouvelle génération ».<sup>1</sup>

En ce qui concerne la plupart des questions identifiées ci-dessous, une formation de haute qualité donnée aux enseignants ainsi que le développement professionnel continu des enseignants tout au long de leur carrière constituent la solution. Comme la Commission l'a dit elle-même récemment, la recherche établit que la qualité des enseignants est à lui seul le facteur le plus important dans l'école expliquant les performances des étudiants.<sup>2</sup> Il ne fait pas de doute ici que la qualité de la formation initiale des enseignants et sa durée, ainsi par ailleurs que le développement professionnel continu sont des investissements valables.

### **Comment est-il possible d'organiser les écoles de façon à ce qu'elles offrent à tous les étudiants la gamme complète des compétences clés ?**

Le CSEE souligne les aspects suivants :

- Il doit y avoir une responsabilité publique garantissant à tous les citoyens le droit de recevoir une éducation de qualité. L'éducation est un droit humain

<sup>1</sup> Voir Rapport du CSEE : La qualité dans l'éducation : Aperçu du travail du CSEE entre 1995 et 2001 (2002)

<sup>2</sup> Communication de la Commission européenne: *Amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants*, p. 3.

fondamental et doit être financé et réglementé au niveau public. Les établissements éducatifs doivent être gérés sur base des valeurs et de l'éthique des services publics et les autorités publiques doivent être responsables vis-à-vis de la communauté au travers de structures démocratiques. Telle est la première condition préalable garantissant que *tous* les étudiants se voient offrir les compétences clés.

- En second lieu, un système scolaire fondé sur un programme commun aux niveaux d'enseignement obligatoire - faisant progresser tous les élèves/étudiants, depuis le stade de la petite enfance, sans aucune ségrégation - est vital, dans une perspective éducative tout autant que dans une perspective démocratique. Un système scolaire fondé sur un programme commun favorise la tolérance, la diversité et la paix. Si ce sont spécifiquement les pays nordiques qui ont une longue tradition de système scolaire fondé sur un programme commun, les organisations membres du CSEE sur l'ensemble du territoire de l'UE/AELE œuvrent en faveur d'un système fondé sur un programme commun.
- Un programme d'études fondamental national doit définir en termes larges les compétences clés qui doivent être obtenues, mais un tel programme doit cependant faire montre d'une certaine souplesse afin de permettre aux enseignants de répondre aux besoins de chaque élève et de la communauté.
- Le CSEE apporte son appui à la recommandation du Conseil et du Parlement sur les *Compétences clés*, datant de 2006. La Recommandation se fonde à bon escient sur une vision d'ensemble de l'éducation et n'inclut pas seulement des compétences 'traditionnelles' mais aussi civiques, sociales et culturelles. Le CSEE insiste toutefois sur le fait que, au contraire de ce qui est décrit dans la recommandation, ce ne sont pas seulement quatre des huit compétences clés qui s'avèrent être des compétences transversales. Par exemple, promouvoir les compétences de communication des enfants dans la langue maternelle n'est pas seulement la responsabilité de l'enseignant qui enseigne la langue maternelle : c'est également la responsabilité des enseignants qui enseignent d'autres disciplines. Il faut développer un concept d'architecture du programme d'études allant au-delà de l'organisation de la journée en termes de leçons où sont enseignées différentes disciplines, et le CSEE apporte son appui à la recommandation de l'UE en espérant qu'elle puisse avoir une incidence positive en ce sens.
- Cependant, il est important de reconnaître les défis qui constituent l'enjeu du passage à des programmes d'études nationaux fondés sur les compétences. Le CSEE note que 15 Etats membres de l'UE/AELE sont aujourd'hui engagés dans un tel processus.<sup>3</sup> Il s'agit notamment des défis suivants : trouver une manière d'intégrer les compétences clés dans le programme national sans réduire l'autonomie professionnelle des enseignants ; préciser le lien existant entre la définition des compétences et le contenu de l'enseignement ; veiller à ce que les enseignants soient associés au développement du programme d'études et soient formés aux méthodes leur permettant de s'adapter aux nouveaux programmes d'études. La nécessité, au plan européen, d'intensifier la recherche et les échanges d'expériences sur la manière dont la formation des enseignants et d'autres facteurs peuvent être adaptés dans ce sens, de manière à apporter un

---

<sup>3</sup> Annexe au projet de rapport d'activité conjoint 2008, p. 47.

appui positif au programme d'études fondé sur les compétences, a également été reconnue par le cluster sur les compétences clés.<sup>4</sup> L'introduction des compétences clés ne doit pas servir de prétexte pour remettre en cause une même qualité de l'enseignement dans un pays dans tous les établissements et pour tous les élèves.

- Il est essentiel que les enseignants soient toujours associés étroitement à la définition du contenu des programmes et de leur diffusion. Le programme d'études dans les écoles doit être examiné en permanence de façon à pouvoir être modifié.
- Dans le prolongement du Cadre européen des certifications (CEC) et de l'initiative visant à mettre en place un système européen de transfert d'unités capitalisables dans l'EFP (ECVET), de nombreux pays sont engagés dans un processus de transition qui doit les faire passer d'une approche de l'apprentissage fondée sur les apports de l'apprentissage à une approche reposant sur les résultats de l'apprentissage, dans leurs programmes de cours nationaux. En réponse au CEC, le CSEE a souligné la nécessité de préserver un équilibre entre les apports et les résultats, et en particulier la nécessité d'une approche de l'apprentissage fondée sur les résultats de l'apprentissage ne doit pas être considérée comme la « solution miracle » pour promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. Dans ce contexte, le CSEE note qu'une étude du CEDEFOP qui sera prochainement publiée souligne elle aussi qu'il faut faire preuve d'une certaine réserve à l'égard de cette approche, et que certains Etats membres en appellent à une solution équilibrée : l'étude démontre que « les pays définissent les résultats de l'apprentissage de différentes manières et que l'incidence à long terme de ce glissement comporte une certaine incertitude. Dans l'étude, plusieurs pays mettent en évidence la nécessité d'établir un équilibre entre l'approche fondée sur les apports et l'approche fondée sur les résultats, dans la crainte qu'une perspective fondée sur les résultats détourne l'attention du contenu de l'éducation et des approches pédagogiques ».<sup>5</sup>

Le CSEE souligne que, pour qu'ils puissent enseigner effectivement les compétences clés, les enseignants doivent bénéficier en tous cas d'une condition préalable de première importance, à savoir l'autonomie professionnelle :

- la liberté professionnelle de l'enseignant revêt une importance cruciale pour le développement de la qualité dans l'éducation. La liberté professionnelle ne signifie pas que l'enseignant peut agir comme bon lui semble : il faut comprendre par là au contraire que l'enseignant, qui connaît les étudiants, est la personne le mieux à même de décider des méthodes à utiliser afin de créer une situation d'apprentissage optimale. Il faut que règne un sentiment général de confiance dans l'expertise professionnelle de l'enseignant. Il ne faudrait jamais que des personnes extérieures à la réalité de la classe prescrivent la méthode à suivre pour enseigner en classe. Il ne faut pas en déduire que les autorités ne devraient pas suggérer de nouvelles méthodes de travail par le biais de la formation en cours de service, du développement professionnel et d'autres moyens. Car s'il est important et nécessaire que les enseignants reçoivent la

---

<sup>4</sup> Ibid., p. 46.

<sup>5</sup> Ibid., p. 47.

possibilité de suivre d'autres approches et d'autres modèles dans leur enseignement, il ne faut en aucun cas que cette possibilité débouche sur l'obligation de suivre une méthode spécifique.<sup>6</sup>

- L'autonomie professionnelle signifie la liberté qu'ont les enseignants de donner forme à l'éducation prodiguée aux élèves dans le cadre de la législation nationale/régionale, de la politique de l'établissement et des objectifs et plans d'action. Elle implique que le domaine professionnel soit protégé face à la sphère d'influence de la direction. L'enseignant, agissant de concert avec l'équipe pédagogique, doit avoir la responsabilité du processus d'éducation, qui comprend au moins le choix du contenu des disciplines, des méthodes d'enseignement, des approches de travail et de la constitution de groupes, dans le cadre des critères d'évaluation et d'examen déterminés par la loi. Ceci implique également que les principaux documents énonçant la politique suivie par un établissement d'éducation ne seront pas approuvés aussi longtemps que les enseignants ne se seront pas prononcés à leur sujet. Les enseignants doivent être associés aux politiques concernant la répartition des tâches, la composition des effectifs (lorsque cette question n'est pas tranchée par un organe central) et l'apport à leur équipe/unité de travail. Elle signifie également qu'en première instance ce sont les enseignants qui ont la responsabilité de l'exécution des évaluations et des appréciations des résultats scolaires dans le cadre des conventions propres à l'établissement.<sup>7</sup>
- Dans les « anciens » Etats membres de l'UE, de nombreux enseignants constatent une diminution de la confiance dans l'activité professionnelle qu'ils exercent. Depuis les années 1990 de nombreux pays ont constaté un renforcement de la centralisation et de la régulation du secteur de l'éducation, ainsi qu'un recentrage sur l'assurance de la qualité dans l'ensemble du secteur de l'éducation. De nombreux enseignants perçoivent cette réalité comme la mise sous contrôle de leur activité et comme un manque de confiance vis-à-vis de la catégorie professionnelle qu'ils représentent. Le CSEE a la ferme conviction que toute restriction frappant l'autonomie professionnelle des enseignants aura assurément une incidence négative sur l'enseignement prodigué en classe, car les enseignants seront moins aptes à adapter leur enseignement aux besoins individuels de chaque élève, et que la carrière d'enseignant y perdra ainsi de son attrait.

Les méthodes utilisées pour évaluer les écoles sont un élément essentiel :

- L'évaluation de l'école doit se faire en soutien à l'école. La manière dont l'évaluation est organisée (tests, inspections ou évaluations menées par l'école) se répercute sur tous les éléments du système d'éducation et sur la plus grande partie du travail des enseignants. Elle influence la charge de travail de l'enseignant, le niveau de satisfaction de l'enseignant et l'image générale que donne la profession enseignante dans la société. Un des risques principaux tient à ce que l'évaluation sera centrée dans une bien trop large mesure sur les réalisations scolaires facilement mesurables, sans prendre en considération la complexité de la réalité dans les écoles. Il existe également le risque que les enseignants, de même d'ailleurs que les étudiants et les parents, soient

---

<sup>6</sup> Se référer CSEE : *La qualité dans l'éducation*, 2002.

<sup>7</sup> Pour un exemple de définition de l'autonomie professionnelle des enseignants, voir la Charte des partenaires sociaux aux Pays-Bas *Modèle de Charte professionnelle*

marginalisés dans le processus d'évaluation, où ils deviendraient seulement des objets. Il n'est ni souhaitable ni utile d'opposer les systèmes d'évaluation externe aux systèmes d'évaluation interne. Il faudrait que s'établissent entre eux un équilibre et un dialogue qui s'enrichiraient mutuellement.

- Il est essentiel que l'accent soit toujours mis dans les écoles sur une éducation fondée sur les compétences et les aptitudes d'apprentissage, et non pas sur les besoins de la prochaine évaluation/tableau de classement. Ce n'est que de cette manière que les écoles pourront créer un environnement d'apprentissage stimulant.
- Dans le contexte de l'évaluation, il faut avoir à l'esprit que les écoles sont des communautés dans lesquelles des valeurs sont enseignées, transmises et mises à l'épreuve. Les valeurs propres aux enseignants se fondent sur une éthique du respect pour chaque personne. Le dégoût dont les enseignants font preuve vis-à-vis de la campagne en cours dans les médias de certains pays visant à ce que les écoles publient les résultats des examens de leurs élèves résulte de leur ferme conviction que l'établissement de tableaux de classement de ce genre va à l'encontre de la valeur essentielle du respect dû à chaque étudiant, quel que soit le niveau qu'il atteint à l'examen de fin d'études.

La nécessité d'offrir aux enseignants des classes de taille appropriée, une infrastructure scolaire moderne et des conditions de travail adéquates :

- Dans les pays où les classes comptent beaucoup d'élèves, la réduction du nombre d'élèves par classe aurait l'effet le plus immédiat sur l'ensemble du système en facilitant la transmission des compétences essentielles à tous les élèves. Lorsque les classes sont très nombreuses, il est plus difficile pour l'enseignant de maintenir un climat de discipline approprié, et la lourde charge de travail qui en résulte mine l'aptitude de l'enseignant à innover. A titre d'exemple, la législation hongroise prévoit que le nombre d'élèves par classe doit être compris entre 28 et 35. Seuls deux pays, l'Autriche et la Turquie<sup>8</sup>, ont indiqué à la Commission en 2007 que le nombre d'élèves par classe avait été diminué.
- Il est important de se souvenir que, dans certains pays, des améliorations significatives à l'infrastructure scolaire sont nécessaires et que le matériel d'enseignement obsolète doit être remplacé par du matériel nouveau et moderne. C'est là un besoin fondamental qui doit être satisfait pour que tous les étudiants puissent se voir offrir les compétences clés.
- De même, il importe de se souvenir que la question des conditions de travail des enseignants ne saurait être isolée de l'offre d'une éducation de haut niveau en classe. Il y a un réel décalage entre ce qui est attendu des enseignants et l'attention accordée à leurs conditions de travail et leur niveau de salaire. Dans certains pays, les enseignants travaillent dans des conditions très difficiles ; c'est par exemple le cas lorsque la durée hebdomadaire de travail dépasse de loin les normes légales, ou encore lorsque la faiblesse des salaires impose aux enseignants de prendre un emploi supplémentaire, ou bien lorsque le nombre d'heures pendant lesquelles les enseignants sont en contact avec les élèves est

---

<sup>8</sup> Annexe au Rapport d'activité conjoint 2008.

fixé légalement à un niveau tellement élevé que les enseignants n'ont plus guère le temps de s'occuper d'autres activités importantes, par exemple la préparation des cours, les évaluations, etc. Il ne fait pas de doute que la qualité de l'enseignement périclité lorsque les enseignants doivent travailler dans des conditions difficiles, et il faut prendre cet aspect en considération, sans isoler le débat sur les réformes de l'éducation et de la pédagogie du débat sur l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

### **Comment les écoles peuvent-elles donner aux jeunes les compétences et la motivation requises pour faire de l'apprentissage une activité s'étendant sur toute la vie ?**

- Un environnement d'apprentissage positif est essentiel pour motiver les élèves et poser les bases mêmes de l'apprentissage tout au long de la vie. Il doit exister une confiance entre l'élève et l'enseignant, et les enseignants doivent créer un sentiment de confiance en soi chez l'étudiant, qui doit croire en ses propres capacités. A cet effet, il est particulièrement important que l'évaluation des résultats de l'apprentissage s'avère encourageante et gratifiante.
- Un environnement d'apprentissage positif s'étend également au bien-être des élèves. Le problème de la violence à l'école est de plus en plus présent dans de nombreux pays, qu'il s'agisse de la violence qui s'exerce entre les élèves ou de celle qui oppose les élèves et les enseignants. Il peut s'agir de violences physiques (coups, morsures, jet d'objets, etc.) mais la violence peut être également d'ordre psychologique (menaces, harcèlement, brimade verbale, etc.). L'école doit veiller à ce que tant les élèves que les enseignants soient protégés au mieux contre la violence physique aussi bien que psychologique et contre les menaces, et aussi à ce que les brimades soient combattues par des moyens suffisants. Avec le soutien financier de la Commission européenne, le CSEE lancera en 2008 un projet visant à faire partager les expériences et identifier les bonnes pratiques entre syndicats d'enseignants dans l'UE, s'agissant des stratégies de lutte contre la violence à l'école.
- Pour promouvoir l'aptitude des étudiants à apprendre, il est crucial « d'apprendre à apprendre ». L'enseignant doit encourager les élèves à comprendre l'importance de cette aptitude et à prendre conscience des avantages à long terme que constitue l'apprentissage tout au long de la vie. Depuis que le CSEE a entamé ses travaux approfondis sur le concept de qualité de l'éducation au milieu des années 1990, la promotion du concept « apprendre à apprendre » est considérée par le CSEE comme un aspect essentiel d'une éducation de qualité. Le CSEE constate avec satisfaction que ce concept est intégré dans le cadre des compétences clés de l'UE et aussi que la Commission est en train de développer un indicateur de l'UE sur cette question. Le CSEE est tout disposé à mettre son expertise à disposition dans le cadre de cette activité.
- Le libre choix dans l'éducation peut souvent contribuer à renforcer la motivation. Trouver la clé de l'apprentissage individuel pour chaque étudiant ou chaque élève constitue un grand défi de l'enseignement. Il s'agit là d'une des tâches les plus difficiles mais aussi les plus valorisantes auxquelles les enseignants sont confrontés dans l'exercice de leur profession. Partir des

intérêts propres et des expériences spécifiques des élèves, leur permettre de participer à leur éducation et de l'influencer et leur permettre de choisir jusqu'à un certain point ce qu'ils veulent étudier constitue donc une clé de l'apprentissage tout au long de la vie.

- Cependant, différents facteurs sont évoqués à l'encontre de l'élargissement par l'école du choix de programmes d'études : niveau de personnel insuffisant, locaux et installations scolaires inadéquats, cultures d'organisation scolaire qui ne s'avèrent pas systématiquement favorables aux activités de développement et de planification scolaires (tel est par exemple le cas au Royaume-Uni, où les partenariats public-privé dans le secteur de l'éducation ont mené à ce que des municipalités prennent en location des terrains scolaires auprès d'entreprises privées, ce qui dans certains cas limite les activités qui peuvent être exercées à l'école). Il est toutefois tout aussi important d'insister sur le fait que le libre choix ne doit pas mener à une approche 'consumentiste' de l'éducation.
- Un autre facteur qui déterminera la motivation des étudiants est la motivation des enseignants eux-mêmes. Les enseignants qui sont disposés à varier leurs méthodes, à mettre à profit de nouvelles possibilités de présentation et de contexte d'apprentissage et d'enseignement de leur discipline contribuent sans le moindre doute à renforcer l'expérience d'apprentissage des étudiants et sont en mesure de les motiver à leur tour. Les enseignants doivent bénéficier d'un appui approprié et de conditions de travail adéquates afin de disposer du temps et des capacités nécessaires pour apprendre de nouvelles approches de l'enseignement et varier leurs méthodes.
- Les inégalités constatées aujourd'hui dans le profil de ceux qui s'engageront vraisemblablement dans l'apprentissage tout au long de la vie sont évidentes : les personnes ayant bénéficié d'une formation initiale de niveau élevé sont également plus susceptibles d'avoir accès à l'apprentissage tout au long de la vie. La tâche des enseignants à chaque niveau du secteur de l'éducation est de veiller à ce que le plus grand nombre possible d'étudiants accède au niveau suivant d'éducation afin de relever le niveau général des résultats de l'apprentissage dans la population. A cet effet, le renforcement de la coopération entre les enseignants actifs à différents niveaux du secteur de l'éducation contribuerait à faciliter la transition d'un niveau d'éducation à l'autre.
- Dans les pays qui connaissent un taux de chômage élevé parmi les jeunes, il ne fait pas de doute que l'élargissement des possibilités d'emploi après l'école est également un facteur crucial du renforcement de la motivation des élèves à achever leur parcours scolaire.

**Comment les systèmes scolaires peuvent-ils soutenir une croissance économique durable à long terme en Europe ?**

**Comment les systèmes scolaires peuvent-ils répondre au mieux aux besoins de promouvoir l'équité, de répondre à la diversité culturelle et de réduire l'abandon scolaire précoce ?**

Du point de vue du CSEE, ces deux questions sont étroitement liées. L'un des plus grands défis auxquels sont confrontés aujourd'hui les systèmes d'éducation et de

formation est qu'ils ne sont pas encore assez performants dans la lutte contre l'incidence négative que les contextes socio-économiques propres aux élèves peuvent avoir sur leurs performances scolaires. Donner aux enfants des possibilités authentiquement égales quelle que soit leur origine ethnique ou leur origine socio-économique et réduire l'abandon scolaire précoce sont, du point de vue du CSEE, les questions les plus importantes qui doivent être prises en compte, s'agissant des efforts consentis en soutien à une croissance économique durable à long terme en Europe.

- En ce qui concerne la contribution de l'éducation à la croissance économique, le CSEE rappelle qu'il constate avec satisfaction que l'éducation joue un rôle essentiel dans la concrétisation des objectifs généraux de la stratégie de Lisbonne, mais il faut maintenir une vision élargie sur le but de l'éducation. Un système d'éducation qui est adapté trop précisément aux besoins immédiats du marché de l'emploi n'apportera aucun soutien à l'économie à long terme. En effet, il est essentiel que l'école « forme pour la vie » et non pas pour l'emploi.
- Les enseignants ont une vision élargie des buts de l'éducation et ont adopté un système de valeurs solide, qui voit dans chaque étudiant un jeune ayant une personnalité et des talents uniques. Il leur revient de veiller à ce que les expériences vécues par le jeune à l'école lui permettent de développer ses potentialités. Le large éventail d'expériences d'apprentissage de valeur offert dans les écoles (sports, jeux, théâtre, musique, bénévolat, collecte de fonds, activités en rapport avec les droits humains et la justice au plan mondial, etc.) complète l'expérience des étudiants en classe et s'inscrit en sus. Il s'avèrerait négatif qu'une politique de l'éducation soit axée intégralement sur la préparation à l'économie de la connaissance, à l'exclusion des objectifs plus larges de la politique d'éducation et des activités en cours dans les écoles. Ces deux buts sont complémentaires et devraient être pris en compte en cette qualité dans le débat public.
- En effet, une vision élargie de l'éducation appuie l'économie à long terme: elle inclut un développement de la connaissance, des capacités et habiletés des élèves dans un grand nombre de disciplines, le développement de leurs compétences sociales, civiques et culturelles, de leur capacité d'apprentissage et favorise leur créativité, leurs capacités d'innovation, leurs aptitudes à travailler en équipe, etc. Il est crucial que les écoles veillent à ce que les élèves développent ces compétences non seulement en classe mais également par le biais d'un vaste ensemble d'activités extrascolaires. En outre, il faudrait également renforcer dans un certain nombre de pays spécifiquement l'enseignement des sciences, des TIC, des langues et augmenter pour les jeunes la possibilité de faire des stages.
- Dans ce contexte, le CSEE se félicite que la stratégie de développement durable demande aux états membres d'élaborer une éducation au développement durable<sup>9</sup>. Le CSEE encourage la Commission européenne à continuer de promouvoir ce sujet dans le contexte de la coopération de l'UE en matière de politiques d'éducation.

---

<sup>9</sup> Cf. Document de travail des services de la Commission « Quelle école pour le 21<sup>e</sup> siècle? », note de bas de page 12.

- Comme décrit au point 1, le CSEE estime qu'un système de scolarité obligatoire fondé sur un programme commun, bannissant toute ségrégation constitue la meilleure manière de promouvoir l'équité. Un système scolaire fondé sur un programme commun engendre la cohésion et améliore les résultats d'ensemble et la diversité des relations dans la société. Il est essentiel que les écoles dans un pays donné dispensent uniformément la même qualité élevée d'enseignement.
  
- En outre, il est reconnu de plus en plus largement au niveau européen que l'éducation de la petite enfance constitue l'élément déterminant. Le CSEE constate avec satisfaction que dix-sept Etats membres de l'UE/AELE ont semble-t-il consenti d'importants investissements dans l'éducation pré-primaire au cours des deux dernières années.<sup>10</sup> D'un point de vue humain et d'un point de vue économique une intervention précoce est préférable à des mesures compensatoires visant à remédier aux dommages. L'offre d'éducation de la petite enfance répond manifestement à un double besoin dans nos sociétés d'aujourd'hui : la prise en charge des enfants et l'éducation. Dans ce contexte, le CSEE met l'accent sur le fait que l'éducation de la petite enfance devrait tout d'abord et essentiellement être conçu pour l'enfant et lui offrir des possibilités d'apprentissage, ç.-à-d. développer des connaissances, des compétences et des valeurs. L'éducation de la petite enfance est trop souvent considérée comme se rattachant au secteur de l'accueil de l'enfant permettant aux parents de conserver une activité sur le marché de l'emploi, une façon de concevoir les choses qui entraîne progressivement la mainmise du secteur privé et la limitation des normes de qualité et de qualification du personnel.
  
- Le CSEE souligne que, comme pour l'ensemble du secteur de l'éducation, le contenu et le type d'éducation pré-scolaire doivent toujours être intégrés dans le contexte national et dans les valeurs culturelles du pays. Cependant, certains aspects peuvent être déterminés comme cruciaux pour la qualité de l'éducation de la petite enfance : **i) des enseignants bien formés et une direction ayant les qualifications requises**: les enseignants du secteur de la petite enfance devraient toujours être porteurs d'un diplôme universitaire de haut niveau d'enseignant et avoir accès au développement professionnel continué, et leur statut devrait être intégralement aligné sur celui des autres catégories d'enseignants. Le niveau de salaire et les conditions de travail des enseignants du secteur de la petite enfance doivent être améliorés dans la plupart des pays, et comme le reconnaît par ailleurs le document de travail accompagnant la Communication, « *la qualité de l'éducation pré-primaire dépend de l'adéquation de la formation du personnel et de la qualité des conditions de travail sur l'ensemble du secteur* »; **ii) ratios et importance des groupes**: ces deux éléments varient considérablement, ainsi qu'il ressort de l'étude « *Starting Strong* » menée par l'OCDE en 2001 ; le ratio entre enseignants qualifiés et enseignants non qualifiés connaît lui aussi de grandes différences ; un nombre suffisant d'enseignants qualifiés est une condition préalable indispensable pour une qualité acceptable<sup>11</sup> ; **iii) inclusion**: la question de savoir dans quelle mesure les systèmes prennent en charge les enfants ayant des besoins spéciaux et les enfants à risque est déterminante ; la coopération avec d'autres spécialistes est ici indispensable; **iv) enfants appartenant aux minorités**

<sup>10</sup> Annexe au Rapport d'activité conjoint 2008.

<sup>11</sup> Document de travail de la Commission accompagnant la Communication, p. 17

**ethniques**: l'éducation de la petite enfance revêt une importance particulière pour les enfants issus des minorités ethniques, s'agissant en particulier de l'acquisition d'une seconde langue ; **v) continuité et coordination au sein même du système d'éducation** : cet aspect est vital ; tous les départements des services d'éducation devraient de préférence être placés sous la responsabilité du ministère de l'Education, ou d'un organe équivalent ; **vi) influence des enfants et coopération avec les parents**: les enfants devraient avoir le droit de prendre des décisions à un niveau approprié à leur âge, et une bonne communication avec les parents s'avère essentielle pour acquérir une meilleure compréhension de l'enfant.<sup>12</sup>

Afin de combattre l'abandon scolaire précoce, il faut en outre agir sur les éléments suivants :

- des méthodes d'enseignement novatrices rendant l'apprentissage attrayant pour le groupe des élèves en risque de décrochage ;
- une éducation de base individualisée, conçue en souplesse, permettant aux élèves à risque d'achever leur scolarité de base. Certains pays allongent la durée du cycle de scolarité obligatoire afin de lutter contre l'abandon scolaire précoce, mais cet allongement de la durée n'aura pas d'effet s'il n'est pas complété par la modification du programme d'études afin de rendre l'apprentissage plus attrayant pour le groupe des élèves à risque et de l'adapter à ses besoins spéciaux ;
- soutenir les structures de l'école qui permettent d'identifier les groupes à risque, à un stade précoce. Assurer un suivi rapproché de chaque élève/étudiant constitue le facteur le plus important. Une équipe pluridisciplinaire est nécessaire pour mener à bien cette tâche ;
- veiller à une bonne coopération entre la famille et l'école ;
- il y aurait lieu d'étudier les possibilités de donner par voie légale aux élèves à risque le droit de recevoir une assistance ;
- élaboration de parcours individuels et souples donnant accès à l'enseignement et la formation professionnels de niveau secondaire supérieur, au profit des élèves qui ont besoin d'un soutien particulier. La pratique en vigueur dans certains pays qui consiste à faire répéter l'année scolaire à des nombres élevés d'élèves en échec s'avère inefficace et devrait être remplacée par la mise en place de possibilités d'apprentissage davantage individualisées ;
- il y aurait lieu de fournir une orientation scolaire adéquate ;
- la gratuité des repas scolaires, dès le début, pour tous les élèves, est également une mesure susceptible d'avoir une influence positive sur les résultats de l'apprentissage, en particulier pour les élèves à risque.

Afin d'apporter un appui spécifique aux élèves issus de l'immigration et de la migration, qui statistiquement courent un grave danger d'obtenir de moins résultats et d'abandonner l'école, il faut en outre prendre les mesures suivantes :

- donner aux élèves l'accès à l'enseignement dans leur propre langue, le cas échéant ;
- donner aux enfants migrants des enseignants de soutien linguistique ;

---

<sup>12</sup> Cf. Déclaration du CSEE sur la Communication de la Commission européenne : "Efficacité et équité des systèmes européens d'éducation et de formation", 2006.

- mettre en place un système d'initiation formel pour les enfants migrants qui arrivent dans le pays. L'inexistence de tels systèmes a pour conséquence que les écoles ignorent si les étudiants migrants ont des besoins spécifiques sur le plan de l'éducation, notamment sur le plan affectif et sur le plan comportemental ;
- veiller à ce que les enseignants adoptent un comportement anti-discriminatoire en classe et former spécifiquement les enseignants à cet aspect. Le projet du CSEE *Développer une éducation de qualité non discriminatoire pour les enfants roms*, mené de 2004 à 2006 avec le soutien financier de la Commission européenne, a permis de donner aux enseignants une formation de ce type et il s'est avéré que davantage de mesures de ce genre étaient nécessaires ;
- veiller à ce que les concepts de droits humains et de lutte contre le racisme soient inclus dans la formation des enseignants, à tous les niveaux. Le CSEE se réjouit de ce que le rapport annuel de la Commission européenne en matière de lutte contre le racisme et l'intolérance assure le suivi de cette question ;
- le CSEE note dans ce contexte que le *Cluster sur les enseignants et les formateurs* de l'UE a permis de définir que les enseignants et les autres professionnels de l'éducation sont dans une large mesure préoccupés du fait qu'ils n'ont pas reçu une préparation adéquate pour prendre en charge des classes hétérogènes.<sup>13</sup>

Le CSEE souligne en outre les points suivants :

- Les écoles ne peuvent promouvoir l'équité que si les politiques en matière d'emploi, de fiscalité et de sécurité sociale suivies par les Etats membres fournissent un cadre d'appui. Bien que les écoles jouent un rôle déterminant dans la promotion de l'équité dans la société, il est important de connaître les limites de l'action de l'école.
- Il est nécessaire d'accorder au système d'éducation des ressources supplémentaires et significatives. Il faut que les Etats membres de l'UE consentent davantage d'investissements publics dans le secteur de l'éducation ; les niveaux d'investissements actuels sont trop faibles, sept pays dépensant environ 4% de leurs PIB pour l'éducation, et douze pays dépensant moins de 5%.
- Les investissements privés ne doivent jamais constituer la réponse à l'insuffisance des ressources de l'éducation. L'éducation est un droit humain et l'Etat a la responsabilité de veiller à ce que chacun bénéficie d'une éducation de qualité. Dans ce contexte, le CSEE note également que la Commission reconnaît dans son analyse des rapports d'activité nationaux pour 2007 qu'il n'existe pas de données sur « l'importance relative des investissements privés dans l'éducation scolaire ».<sup>14</sup>
- Il est essentiel que le système d'éducation permette à chacun d'étudier aussi longtemps qu'il le souhaite, quelle que soit la situation financière. Le matériel d'enseignement doit être gratuit, ou en tous cas les coûts doivent être maintenus au minimum absolu. La situation prévalant en Hongrie est un exemple de cas

---

<sup>13</sup> Ibid, p. 60

<sup>14</sup> Ibid, p. 65

inacceptable : le matériel d'enseignement d'un élève de 9<sup>ème</sup> année s'élève à 33.000 Ft, et par comparaison le salaire minimum en Hongrie est de 65.000 Ft.

- Dans le sillage de la communication de la Commission sur l'efficacité et l'efficacités, les débats ont été centrés largement sur les investissements dans les systèmes d'éducation offrant les retombées les plus considérables, c'est-à-dire dans les premières années de l'éducation. Le CSEE rappelle son opposition à cet argument. Il faut que tous les niveaux du secteur de l'éducation reçoivent des ressources suffisantes pour faire face au double défi que constitue une société plus équitable et à la fois plus compétitive, et veiller à ce que le financement assuré constitue une priorité politique. En outre, l'approche proposée par la communication pour le financement risquerait de détourner l'attention du lien existant entre les différents secteurs et niveaux d'éducation et de l'incidence qui en résulte.

### **Si l'école doit donner une réponse aux besoins propres à chaque élève sur le plan de l'apprentissage, que peut-on faire dans le cadre des programmes d'études, de l'organisation de l'école et du rôle des enseignants ?**

Afin de permettre aux enseignants de répondre aux besoins d'apprentissage propres à chaque élève, le CSEE souligne une fois encore l'importance de disposer d'un système de scolarité obligatoire fondé sur un programme commun, ainsi que l'importance cruciale de l'autonomie professionnelle des enseignants (voir point 1). En outre, le CSEE souligne les points suivants :

- il est crucial de disposer de méthodes individualisées mettant l'apprenant au centre du processus. Toutefois, il est important de souligner qu'une approche centrée sur l'étudiant devrait en effet avoir lieu au sein d'un environnement d'apprentissage collectif. Les enseignants devraient recevoir une formation leur permettant de prendre en compte les besoins de chaque élève. Toutefois, il est important de souligner qu'une approche centrée sur l'élève devrait en effet avoir lieu au sein d'un environnement d'apprentissage collectif. Il est essentiel de trouver le juste équilibre entre des méthodes d'apprentissage collectives et individuelles.
- ces dernières années, certains pays ont introduit avec succès un « plan de développement individualisé » pour chaque élève, qui soutient l'approche centrée sur l'apprenant, avec un portefeuille enregistrant chaque étape du développement de chaque élève tout au long de la scolarité obligatoire ;
- la formation et le soutien des enseignants sont un élément essentiel : la recherche démontre que la mise à disposition de la formation et d'un appui permet aux enseignants de s'engager plus systématiquement sur la voie du processus d'apprentissage des étudiants et d'adapter en conséquence leurs méthodes d'enseignement<sup>15</sup> ;
- veiller à ce que les tâches des enseignants soient spécifiées de telle façon que certaines d'entre elles puissent être déléguées à d'autres groupes professionnels de l'école constitue également une manière d'aider les enseignants. De même, il est essentiel que les tâches administratives incombant aux enseignants soient maintenues à un niveau approprié. Dans certains pays, il faut vraiment réduire la charge administrative pesant sur les enseignants ;

---

<sup>15</sup> Voir la recherche menée par le NCCA (Irlande) sur « *Assessment for Learning* »

- il faut trouver une formule de définition du nombre adéquat d' « enseignants de soutien à l'enseignement ». Par exemple en Irlande, le ratio actuel « enseignants de soutien à l'enseignement/élèves » est 1 :600, mais un ratio 1 :300 serait bien plus approprié ;
- le soutien à l'apprentissage des élèves en difficulté devrait être intégré totalement dans l'horaire scolaire ;
- les enseignants doivent travailler davantage en équipe afin que chaque enseignant connaisse les points forts et les points faibles de chaque élève ;
- la coopération entre la famille et l'école est encore ici un élément déterminant ;
- l'infrastructure scolaire doit être en mesure d'apporter un appui à une approche individualisée (installations, équipement, matériel) ;
- pour faire face effectivement aux besoins spéciaux propres à l'école, les enseignants devraient bénéficier d'une formation spécifique en cours de service sur l'éducation inclusive, et toutes les écoles devraient nommer un Coordinateur pour les besoins spéciaux ;
- il faut accorder l'attention requise à une meilleure intégration des enfants handicapés dans un système scolaire fondé sur un programme commun, et il faut également mieux tenir compte de leurs besoins spécifiques ;
- comme indiqué déjà au point 1, la réduction du nombre d'élèves par classe dans les pays où ce nombre est trop élevé. Des classes fort peuplées ne permettent que difficilement de maintenir un climat de discipline appropriée, et la lourde charge de travail qui résulte de cette surpopulation compromet la capacité novatrice des enseignants ;
- il existe de manière générale un besoin d'approfondir la recherche sur le plan de l'enseignement et des méthodes d'enseignement. Il faut donc investir davantage dans ce domaine de recherche. La recherche sur le plan de l'éducation doit être fondée dans une bien plus large mesure sur les questions que posent les enseignants, et sur les défis auxquels ils sont confrontés dans leurs activités quotidiennes. Ceci exige une augmentation sensible du nombre d'enseignants auxquels il est possible de gravir l'échelle académique et de devenir des chercheurs.

**Comment les communautés scolaires peuvent-elles contribuer à préparer les jeunes à devenir des citoyens responsables, conformément aux valeurs fondamentales telles que la paix et la tolérance vis-à-vis de la diversité ?**

Le CSEE souligne les points suivants :

- pour apprendre aux élèves à devenir des citoyens responsables, l'accent doit être mis sur le processus démocratique dans les écoles. Les élèves à tous les stades de la scolarité doivent avoir l'occasion d'être des membres actifs de la communauté scolaire, apportant leur contribution au processus de décision en classe ainsi qu'à l'organisation de l'école ;
- les enseignants doivent recevoir au cours de leur formation initiale et de leur développement professionnel continu un soutien qui leur permet d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour enseigner ce que l'on décrit en termes génériques comme l'éducation aux droits humains, notamment la tolérance et l'éthique ;
- veiller à ce que les classes ne soient pas surpeuplées permet aux enseignants dans leur pratique quotidienne en classe de s'écarter des méthodes didactiques traditionnelles pour permettre une participation plus grande des étudiants, faire

la part plus belle à la pensée créatrice et aux compétences de solution des problèmes. Ce dernier point est essentiel pour la réalisation des objectifs propres à tout programme d'éducation à la citoyenneté ou aux droits humains ;

- il est tout aussi essentiel que l'école mette en place des mesures contre le harcèlement et la violence (voir également point 1 ci-dessus) ;
- en outre, comme indiqué au point 3-4, les enseignants doivent adopter un comportement anti-discriminatoire et doivent être formés dans ce domaine.

### **Comment le personnel scolaire peut-il être formé et quel appui peut-il recevoir pour prendre en charge les défis auxquels il est confronté ?**

Le CSEE a récemment exposé sa politique en matière de formation et de soutien des enseignants, dans sa réponse à la communication de la Commission européenne sur *L'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants*, et il ne va dès lors pas répéter ici ses arguments. Dans sa déclaration, le CSEE souligne différentes questions en rapport avec la formation initiale, l'entrée dans la profession, le développement professionnel continu, les systèmes de mentorat, la nécessité de relever le statut de la profession enseignante, etc. Le CSEE tient cependant à mettre en évidence quelques points dont l'importance est cruciale :

- comme indiqué dans les propos liminaires, une formation de haute qualité pour les enseignants ainsi que la possibilité de développement professionnel continu tout au long de la carrière s'avèrent des éléments essentiels pour que les écoles et les enseignants puissent relever les défis auxquels ils sont confrontés ;
- compte tenu de la complexité des tâches des enseignants aujourd'hui, le CSEE a la ferme conviction que tous les enseignants devraient recevoir une formation du niveau master;
- pour que les enseignants puissent adapter leurs méthodes d'enseignement et la connaissance qu'ils ont des disciplines qu'ils enseignent à l'évolution rapide de la société, ils doivent disposer du temps et des ressources requis pour développer en permanence leurs méthodes et stratégies d'enseignement en coopération avec leurs pairs. Il est également essentiel que l'autonomie professionnelle des enseignants soit sauvegardée ;
- la motivation de la plupart des enseignants et des directeurs d'établissement est grande – ce qui est positif en termes de satisfaction liée à l'emploi, mais bénéficie également aux étudiants, à l'ambiance sur le lieu de travail et, à long terme, à la société. Cependant, si l'on souhaite que l'enseignant se mobilise pour sa profession, il faut lui réserver un espace de réflexion et de développement personnel. Quiconque est assailli en permanence de nouvelles exigences et de changements et de nouvelles tâches risque de les percevoir comme autant de menaces. Les politiques de planification à long terme et de continuité dans l'éducation s'avèrent avantageuses non seulement pour les performances des élèves mais aussi pour les enseignants ;
- Il est essentiel que la sécurité et le bien-être des enseignants soit pris en compte. Le stress et l'épuisement sont les principales causes des maladies professionnelles chez les enseignants. Les décideurs politiques ne reconnaissent que du bout des lèvres la généralisation du stress dans

l'enseignement et son incidence sur la qualité de la vie personnelle des enseignants, de la pratique en classe et de la communauté scolaire en général, et beaucoup de pays n'ont élaboré aucune stratégie nationale pour lutter contre ce fléau. Le CSEE a récemment entrepris de nouvelles actions afin de pallier à cette lacune. Au cours de 2007, le CSEE a mis en place une nouvelle étude, destinée à ses organisations membres, sur le thème du stress lié au travail des enseignants afin de soutenir les syndicats d'enseignants dans la mise en œuvre de l'accord-cadre intersectoriel des partenaires sociaux européens de 2005 sur le stress au travail. Le CSEE déplore que le thème du stress au travail n'ait pas fait à ce jour partie de la Stratégie de 5 ans de la Commission européenne sur la Santé et la sécurité au travail. Le CSEE demande également à la Commission d'inclure le thème du stress lié au travail des enseignants dans le processus Education et formation 2010.

**Quelle est la meilleure manière pour les communautés scolaires de s'assurer le leadership et la motivation dont elles ont besoin pour réussir ? Comment peuvent-elles se donner les moyens pour se développer en réponse aux besoins et aux exigences en évolution ?**

En ce qui concerne les directeurs d'école, le CSEE souligne les points suivants :

- les chefs d'établissement doivent être compétents, avoir reçu une formation pédagogique, financière et personnelle, avoir été formés au recrutement et à la gestion et être doués pour le leadership pédagogique. Ils doivent avoir l'expérience de l'enseignement et une qualification d'enseignant. Ils doivent avoir accès à la formation en cours de service. Ils doivent recevoir des appuis sous diverses formes (également de leurs supérieurs) car ils travaillent dans des situations conflictuelles et sont soumis à des pressions. Leur rémunération doit être attrayante ;
- les chefs d'établissement doivent recevoir un soutien administratif afin de libérer du temps qu'ils pourront consacrer à des tâches importantes en rapport avec le leadership éducatif ;
- de manière générale, il faut pousser plus loin les recherches sur le leadership scolaire (voir à ce sujet le projet en cours de l'OCDE) ;
- la nomination des chefs d'établissement ne doit pas être liée à des critères politiques.

En ce qui concerne la gestion de l'école, le CSEE souligne les points suivants :

- il est essentiel que les enseignants ainsi d'ailleurs que les élèves et les parents soient associés à la gestion de l'école au travers des instances démocratiques. Il est important que la charge de travail que représente l'enseignement puisse être réduite, afin que les enseignants puissent participer à la planification, à la préparation des manuels scolaires et de la collaboration que nécessite cette activité, ce qui exige le recours aux méthodologies de l'apprentissage actif ;
- il faut lutter contre le développement de la bureaucratie et de l'archivage qui sont exigés dans certains pays. Il y aurait lieu d'entamer un processus de démantèlement de la bureaucratie ;
- l'autonomie de l'école fait l'objet de nombreux débats depuis plusieurs années. Dans ce contexte, le CSEE souligne qu'il est important de rappeler que l'autonomie des écoles n'est pas un objectif : ce qui compte, c'est la façon dont

l'autonomie pourrait apporter un appui aux écoles en exécution de leur mission ;

- le niveau d'autonomie scolaire approprié à chaque pays dépend du contexte administratif et historique de chaque pays, et il semble donc dangereux de faire passer des messages généraux, car il semble particulièrement difficile dans ce contexte d'appliquer à un pays des méthodes qui rencontrent le succès dans un autre pays ;
- il est permis d'affirmer toutefois que lors de la décentralisation du pouvoir, il faut absolument que l'expérience soit présente au niveau local. Trop souvent, la phase de transition s'avère difficile en raison du fait que le niveau auquel les pouvoirs sont délégués n'a pas l'expérience requise. Des processus de décentralisation ont été lancés récemment dans les pays ;<sup>16</sup>
- il convient également de mettre en évidence que l'autonomie des écoles ne débouche pas sur la mise en concurrence des écoles. Il faut que toutes les écoles atteignent une qualité uniformément élevée ;
- dans un esprit positif cependant, des concours portant par exemple sur des projets scientifiques peuvent être motivants pour les écoles ;
- le degré d'autonomie des écoles est à juste titre mis en relation avec les mesures de responsabilité vis-à-vis des hommes politiques et avec la qualité de l'assurance. L'évaluation des écoles a été traitée au point 1 ci-dessus, mais le CSEE tient à répéter ici la nécessité d'établir un équilibre entre les systèmes d'évaluation interne et les systèmes d'évaluation externe. L'évaluation doit être considérée comme un outil au service du développement de l'école, et non pas comme un mécanisme de contrôle, et il est essentiel que les enseignants, tout autant que les élèves ne soient pas marginalisés dans ce processus d'évaluation mais soient au contraire des acteurs de la définition des méthodes à mettre en œuvre dans les évaluations internes (auto-évaluations) et que les représentants des enseignants et des étudiants participent à la définition des méthodes d'évaluation externe au plan national/régional ;
- afin de permettre aux écoles de se développer et de réaliser de bonnes performances, il est essentiel que le développement de politiques et la planification politique à long terme se fassent dans la continuité. De même, il est essentiel que les enseignants, les élèves et les chefs d'établissement soient associés au développement politique dans l'éducation, et qu'aucune réforme de grande ampleur ne soit lancée sans la participation active et la compréhension des enseignants. Ce sont les enseignants qui mettront les réformes en pratique, et aucune réforme ne saurait s'avérer fructueuse si les enseignants n'y sont pas adéquatement préparés et ne comprennent pas l'avantage qu'elles présentent ;
- La responsabilisation des syndicats d'enseignants, des organisations d'employeurs, des organisations d'élèves et d'étudiants, des organisations de parents, etc. ; étoffera l'éventail des possibilités offertes aux groupes en y intégrant l'expérience des réalités quotidiennes à l'école en vue de jouer un rôle d'anticipation pour définir les politiques scolaires et les réformes de l'éducation.

Le CSEE joue un rôle actif dans la mise en œuvre du Programme de travail Education et formation 2010 au plan européen. En dépit des progrès enregistrés quant à la participation des protagonistes à la coopération au plan de l'UE dans l'éducation, le CSEE souligne que davantage de transparence est nécessaire dans les activités menées dans le cadre de la méthode ouverte de coordination ; par ailleurs, il est nécessaire

---

<sup>16</sup> Annexe, rapport d'activité, p. 38.

qu'au plan national, tous les partenaires du secteur de l'éducation renforcent leur participation à la mise en œuvre du Programme de travail Education et formation 2010. Au plan national, la coordination devrait être bien meilleure, en ce qui concerne tout particulièrement la consultation des parties prenantes sur l'élaboration des rapports d'activité nationaux, la participation des parties prenantes dans les activités d'apprentissage par les pairs, la consultation des parties prenantes avant les réunions du Conseil des ministres de l'Education, la diffusion des résultats de la coopération au plan européen, etc.

Avec l'appui financier de la Commission européenne, le CSEE œuvre depuis de nombreuses années à la mise en place d'un dialogue social sectoriel dans le secteur de l'éducation au plan européen, tel qu'énoncé aux articles 138 et 139 du traité. Un tel comité permet de réunir 54 représentants des employeurs et des syndicats d'enseignants de tous les pays d'Europe afin d'élaborer des positions communes, de mener des enquêtes ou d'adopter des accords-cadres européens volontaires qui seront mis en œuvre par le biais du dialogue social national. A ce jour, le défi tient à ce que les employeurs du secteur de l'éducation ne sont pas organisés au plan européen. Toutefois, à l'initiative du CSEE et de ses organisations membres, les employeurs explorent à présent les possibilités d'organisation qui s'offrent à eux au plan européen et le CSEE prévoit que dans un avenir raisonnable, il sera possible de mettre en place un Comité de dialogue social sectoriel dans le secteur de l'éducation au plan européen. Ce Comité permettra aux partenaires sociaux du secteur de l'éducation de contribuer ensemble à la prise en compte des défis auxquels les écoles sont confrontées aujourd'hui et de travailler de manière proactive à leur solution avec les institutions de l'Union européenne.